

**Communiqué de presse**  
Berne, le 23 novembre 2016

## **Révision du droit de la société anonyme : exagérée, irréaliste, nuisible**

**Le message du Conseil fédéral concernant le droit de la société anonyme publié aujourd'hui ne contient que des mauvaises nouvelles. Quotas, charges administratives et mesures allant au-delà de l'initiative Minder étouffent les PME. L'Union suisse des arts et métiers usam rejette le projet.**

Le Conseil fédéral avait uniquement pour mission de transposer l'initiative Minder dans une loi. Il aurait pu le faire simplement : en faisant passer l'actuelle ordonnance Minder au niveau de la loi. Au lieu de cela, il engendre d'énormes coûts réglementaires inutiles. Et veut par la même occasion satisfaire à tous les principes idéologiques de la gauche : quotas hommes/femmes, prescriptions plus sévères pour les entreprises extractives, responsabilités accrues des administrateurs – pour ne citer que quelques exemples.

Le PS appelle à la lutte des classes et le Conseil fédéral la mène, telle est l'impression retirée. Pour les sociétés anonymes en Suisse – dont l'écrasante majorité sont des PME – cela est uniquement synonyme de coûts réglementaires. Avantages ? Aucun !

En tant que plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'usam rejette ce projet exagéré, irréaliste et nuisible. Elle s'engage pour la liberté économique et la réduction des coûts de la réglementation.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, mobile 079 285 47 09

**Henrique Schneider**, directeur adjoint, mobile 079 237 60 82

**Numéro 1 :** plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME